



CENTRE SOCIAL LE ROSEAU
14 16 Rue de la Verrerie

33380 BIGANOS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

A l'assemblée générale de l'association LE ROSEAU

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LE ROSEAU** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable opéré dans le cadre de la première application du règlement comptable ANC n°2022-06 et ses principaux impacts sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2025.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règles et principes comptables : La note 1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables retenues.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Je me suis assuré de leur correcte application en rapprochant notamment les subventions comptabilisées au titre de l'exercice des notifications d'attribution par les financeurs.

Procédures comptables : mon appréciation est également fondée sur l'existence de procédures comptables adaptées dont j'ai vérifié par sondages la correcte application.

Estimations comptables : votre association constitue des provisions pour couvrir les indemnités de départ à la retraite des salariés.

J'ai procédé à l'appréciation des approches retenues par votre association, décrite dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour.

Conclusion : Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VÉRIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

V - RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI - RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVE A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux le 29 mai 2026

SARL AQA
Commissaire aux Comptes
 30, rue des Pins Francis
 33200 BORDEAUX
 SIRET 881 802 581 000 10

François QUANCARD

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	2 665.00		2 265.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	124 006.72		115 569.63
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		124 006.72	115 569.63
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	256 541.93		264 321.66
VERSEMT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	10 199.28		6 428.29
DONS MANUELS	10 199.28		6 428.29
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		266 741.21	270 749.95
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	4 378.44		31 792.79
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	17 441.53		7 071.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		415 232.90	427 448.37
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	95 488.09		108 225.66
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 486.88		5 573.98
SALAIRES ET TRAITEMENTS	232 982.58		249 225.38
CHARGES SOCIALES	76 578.58		81 665.90
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	4 424.55		4 767.05
DOTATIONS AUX PROVISIONS	6 059.18		4 378.44
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	231.16		99.76
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		421 251.02	453 936.17
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-6 018.12	-26 487.80

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	322.26		571.75
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		322.26	571.75
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		322.26	571.75
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION			2 611.92
SUR OPERATIONS EN CAPITAL			2 613.56
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			5 225.48
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION			424.00
SUR OPERATION EN CAPITAL			740.57
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			1 164.57
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			4 060.91

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		415 555.16	433 245.60
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		421 251.02	455 100.74
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			
SOLDE DEBITEUR = PERTE		5 695.86	21 855.14
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE	37 139.87		25 707.00
PRESTATION EN NATURE	6 000.00		
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		43 139.87	25 707.00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE	37 139.87		25 707.00
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	6 000.00		
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		43 139.87	25 707.00

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
TOTAL (871)	0.00	870 Dons en nature	
860 Secours en nature		87000000 Contributions volontaires	37 139.87
86000000 Emplois des contrib.volontaire	37 139.87	TOTAL (870)	37 139.87
TOTAL (860)	37 139.87	871 Prestations en nature	
861 Mises à disposition gratuite de biens		87100000 Contre partie MAD perso & locaux	6 000.00
86100000 Mise à disposition de personnel & locaux	6 000.00	TOTAL (861)	6 000.00
Total charges contributions volontaires	43 139.87	Total produits contributions volontaires	43 139.87

BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 064.60	7 064.60		877.60
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	7 064.60	7 064.60		877.60
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	52 928.09	42 540.55	10 387.54	7 636.77
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS	7 213.44	4 439.52	2 773.92	3 322.39
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	45 714.65	38 101.03	7 613.62	4 314.38
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	597.00		597.00	597.00
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	22.00		22.00	22.00
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	575.00		575.00	575.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	60 589.69	49 605.15	10 984.54	9 111.37
STOCKS ET EN-COURS				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
CREANCES D'EXPLOITATION	96 274.39		96 274.39	61 032.28
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	93 566.20		93 566.20	60 822.28
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	2 708.19		2 708.19	210.00
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	14 239.53		14 239.53	47 124.79
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 844.80		1 844.80	1 006.43
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	112 358.72		112 358.72	109 163.50
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	172 948.41	49 605.15	123 343.26	118 274.87

BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	16 062.95	16 062.95
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	60 916.58	82 771.72
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU		
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-5 695.86	-21 855.14
SITUATION NETTE (1)	71 283.67	76 979.53
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 378.83	1 969.32
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	5 378.83	1 969.32
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	76 662.50	78 948.85
FONDS REPORTEES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	369.20	5 000.00
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (3)	369.20	5 000.00
PROVISIONS POUR RISQUES	6 059.18	4 378.44
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL PROVISIONS (4)	6 059.18	4 378.44
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 243.47	3 891.70
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	17 656.11	18 333.52
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	2 064.00	2 028.00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	17 288.80	5 694.36
TOTAL DETTES (5)	40 252.38	29 947.58
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	123 343.26	118 274.87

CENTRE SOCIAL LE ROSEAU

14-16 rue de la Verrerie - 33380 BIGANOS

N° SIRET 434.902.185.00041 - Code APE 9499Z

PREAMBULE

Le total du bilan de l'exercice clos le 31/12/2025, avant affectation du résultat, est de 123 343,26 Euros.
Le résultat de l'exercice est un déficit de : -5 695,86 Euros.
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.
Les informations communiquées ci-après font parties intégrantes des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 04/06/2026

Objet social

il vise :

- coordonner et promouvoir, avec le concours d'un personnel qualifié, des activités et des services à caractère social, éducatif, culturel, médico-social au profit de personnes appartenant à toutes catégories d'âge ;
- être accessible à l'ensemble de la population du territoire du Centre Social, sans discrimination, et permettre de lutter contre les exclusions et favoriser le vivre ensemble ;
- assurer la participation effective des usagers de l'Association à la gestion et à l'animation globale (personnes et groupes) ;
- accueillir, promouvoir et éventuellement associer tout groupe dont les buts sont compatibles avec ceux de l'Association et qui adhère aux dispositions des présents statuts ;
- mutualiser les ressources humaines, techniques et/ou matérielles dont dispose le centre social au bénéfice de ses adhérents ou de toutes autres Associations ou groupements ;
- assurer un rôle effectif dans l'animation et le développement sur sa zone d'influence ;
- obtenir des réductions de coût pour des biens ou services et d'organiser tout type d'activités culturelles à destination de ses membres.

L'Association agit en liaison avec tous les organismes s'occupant de questions d'ordre sociétal, dans sa zone d'influence. L'Association est un centre ressources et un lieu de vie pour les personnes habitant plus largement sur le Bassin d'Arcachon et le Val de l'Eyre, mais aussi pour les professionnels travaillant en partenariat avec elle.

L'Association s'interdit toute promotion ou attache à un parti politique, un syndicat et dans le respect de la Charte de la laïcité.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement CRC 2009-10, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 ainsi qu'aux dispositions du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

La première application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable au sens de l'article 831-3 du Plan Comptable Général.

Ce règlement entraîne principalement des modifications de présentation des états financiers, notamment la suppression de la notion de résultat exceptionnel et la nouvelle présentation du résultat.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'incidence sur le résultat net ni sur les Fonds propres de l'exercice. Les impacts portent uniquement sur la présentation de certains postes du compte de résultat. Les informations comparatives relatives à l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'un retraitement, conformément aux dispositions transitoires prévues par le règlement ANC n° 2022-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Méthode de comptabilisation des immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation des ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Méthode de comptabilisation des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Méthode de comptabilisation de la provision de l'engagement de retraite

La provision de l'engagement de retraite a été calculée de la façon suivante :

Le calcul de cette indemnité de fin de carrière est conforme à la convention collective des acteurs du lien

La provision d'indemnité de départ à la retraite a été constituée uniquement sur l'ensemble du personnel en

- L'âge de départ : 64 ans
- Le turn-over est déterminé en fonction d'un turn-over moyen sur les 4 dernières années par tranche d'âge
- Le taux de charge est calculé en fonction de chaque catégorie
- La table de mortalité prise en compte est celle de l'INSEE
- Le taux d'évolution des salaires retenu est de 3%
- le calcul actuariel est basé sur le taux IBOXXX soit : 4.68%

CENTRE SOCIAL LE ROSEAU

14-16 rue de la Verrerie - 33380 BIGANOS

N° SIRET 434.902.185.00041 - Code APE 9499Z

II) ELEMENT PARTICULIER

La rémunération n'est pas mentionnée dans la présente annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

CENTRE SOCIAL LE ROSEAU

14-16 rue de la Verrerie - 33380 BIGANOS

N° SIRET 434.902.185.00041 - Code APE 9499Z

EXERCICE 2025

III Notes sur le bilan et détail des comptes

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
A NOUVEAU	3 600,00	4 516,92	-	8 116,92
LIONS CLUB	-	1 030,80	-	1 030,80
	-	-	-	0,00
Total	3 600,00	5 547,72	0,00	9 147,72

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AU RESULTAT

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
A NOUVEAU	1 630,68	2 138,21	-	3 768,89
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
Total	1 630,68	2 138,21	0,00	3 768,89

N° SIRET 434.902.185.00041 - Code APE 9499Z

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
A NOUVEAU	5 000,00	-	-	5 000,00
TALENTS ET PARTAGE	-	-	5 000	-5 000,00
LIONS CLUB	-	369	-	369,20
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
Total	5 000,00	369,20	5 000,00	369,20

CENTRE SOCIAL LE ROSEAU

14-16 rue de la Verrerie - 33380 BIGANOS

N° SIRET 434.902.185.00041 - Code APE 9499Z

EXERCICE 2025

III Notes sur le bilan et détail des comptes (suite)

Tableau de mouvements des immobilisations

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immos au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute des immos à la fin de l'exercice
205.10 CONCESSIONS DROIT SIMILAIRES	TOTAL I	-	-	-	-
205.30 LOGICIELS	TOTAL II	8 320,40	-	1 255,80	7 064,60
211.10 TERRAINS		-	-	-	-
212.00 AGENC. AMENAG. TERRAINS		-	-	-	-
Constructions	213.10 Sur sol propre	-	-	-	-
	213.50 IGAA Sur sol propre	-	-	-	-
	214.10 Sur sol d'autrui	-	-	-	-
	214.50 IGAA Sur sol d'autrui	7 213,44	-	-	7 213,44
Installations techniques, matériels & outillages industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	215.10 Installations complexes	570,00	-	-	570,00
	215.43 Matériel et outillage	950,99	2 339,00	-	3 289,99
	215.48 Matériel outillage autre	-	-	-	-
	218.10 IGAA Divers non propriétaire	968,13	-	-	968,13
	218.20 Matériel de transport	23 000,00	-	-	23 000,00
	218.31 Matériel de bureau	-	-	-	-
	218.33 Matériel informatique	14 276,80	749,99	348,99	14 677,80
	218.80 Autres immo corporelles	-	1 030,80	-	1 030,80
	218.40 Mobilier	-	2 177,93	-	2 177,93
238.00 Immobilisations corporelles en cours		-	-	-	-
238.00 Avances et acomptes		-	-	-	-
TOTAL III		46 979,36	6 297,72	348,99	52 928,09
271.10 Autres titres immobilisés		22,00	-	-	22,00
275.00 Dépôts-Cautionnements versés		575,00	-	-	575,00
TOTAL IV		597,00	-	-	597,00
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		55 896,76	6 297,72	1 604,79	60 589,69

CENTRE SOCIAL LE ROSEAU

14-16 rue de la Verrerie - 33380 BIGANOS

N° SIRET 434.902.185.00041 - Code APE 9499Z

EXERCICE 2025

III Notes sur le bilan et détail des comptes (suite)

Tableau de mouvements des amortissements

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : amts afférents aux élém sortis et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
280.51 AMT CONCES. DROIT SIMILAIRES	TOTAL I	-	-	-	-
280.53 AMT. LOGICIELS	TOTAL	7 442,80	877,60	1 255,80	7 064,60
281.20 AMT. AGENC. AMENAG. TERRAINS		-	-	-	-
Constructions	281.31 AMT. Sur sol propre	-	-	-	-
	281.35 AMT. IGAA Sur sol propre	-	-	-	-
	281.41 AMT. Sur sol d'autrui	-	-	-	-
	281.45 AMT. IGAA Sur sol d'autrui	3 891,05	548,47	-	4 439,52
Installations techniques, matériels & outillages Industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	281.51 AMT. Installations complexes	546,64	23,36	-	570,00
	281.54 AMT. Matériel et outillage	950,99	446,51	-	1 397,50
	281.54 AMT. Matériel outillage autre	-	-	-	-
	281.81 AMT. IGAA Divers non propriétaire	564,57	96,81	-	661,38
	281.82 AMT. Matériel de transport	23 000,00	-	-	23 000,00
	281.83 AMT. Matériel de bureau	-	-	-	-
	281.83 AMT. Matériel informatique	10 389,34	1 940,10	348,99	11 980,45
	281.88 AMT. Autres immos corporelles	-	82,46	-	82,46
	281.40 AMT. Mobilier	-	409,24	-	409,24
TOTAL III		39 342,59	3 546,95	348,99	42 540,55
TOTAL GENERAL (I + II + III)		46 785,39	4 424,55	1 604,79	49 605,15

CENTRE SOCIAL LE ROSEAU

14-16 rue de la Verrerie - 33380 BIGANOS

N° SIRET 434.902.185.00041 - Code APE 9499Z

EXERCICE 2025

Méthode de comptabilisation des immobilisations

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévue.

Nature des biens immobilisés		Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
CONCES. DROIT SIMILAIRES		-	-	-	-
LOGICIELS		7 064,60	7 064,60	-	1 à 5 ans
AGENC. AMENAG. TERRAINS		-	-	-	5 à 10 ans
Constructions	Sur sol propre	-	-	-	5 à 10 ans
	IGAA Sur sol propre	-	-	-	5 à 10 ans
	Sur sol d'autrui	-	-	-	5 à 10 ans
	IGAA Sur sol d'autrui	7 213,44	4 439,52	2 773,92	5 à 10 ans
Installations techniques, matériels et outillages indust		-	-	-	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	Installations complexes	570,00	570,00	-	5 à 10 ans
	Matériel et outillage	3 289,99	1 397,50	1 892,49	5 ans
	Matériel outillage autre	-	-	-	5 ans
	IGAA Divers non propriétaire	968,13	661,38	306,75	5 à 10 ans
	Matériel de transport	23 000,00	23 000,00	-	5 ans
	Matériel de bureau	-	-	-	5 ans
	Matériel informatique	14 677,80	11 980,45	2 697,35	3 à 5 ans
	Matériel de servitude	1 030,80	82,46	948,34	5 ans
	Mobilier	2 177,93	409,24	1 768,69	5 à 10 ans

CENTRE SOCIAL LE ROSEAU

14-16 rue de la Verrerie - 33380 BIGANOS

N° SIRET 434.902.185.00041 - Code APE 9499Z

EXERCICE 2025

III Notes sur le bilan et détail des comptes (suite)

Tableau des provisions inscrites au bilan au 31/12

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provision pour litiges	-	-	-	-
	-	-	-	-
Autres provisions pour charges *	4 378	6 059	4 378	6 059
	-	-	-	-
Total Général	4 378	6 059	4 378	6 059

Dont dotations et reprises	d'exploitation	6 059	4 378
	financières	-	-
	exceptionnelles	-	-

Commentaire :

* Il s'agit des provisions relatives aux indemnités conventionnelles à verser à l'occasion des départs en retraite des salariés

14-16 rue de la Verrerie - 33380 BIGANOS

EXERCICE 2025

Fournisseurs factures non parvenues

Libellé	Solde au début de l'exercice	Provisions	Reprises	Solde à la fin de l'exercice
A NOUVEAU	479,45	-	-	479,45
EXTOURNE	-	-	479,45	-479,45
EDF ELEC CONSO 12/25 COMPTEUR 1	-	36,19	-	36,19
EDF ELEC CONSO 12/25 COMPTEUR 2	-	32,86	-	32,86
EDF GAZ CONSO 12/25	-	256,28	-	256,28
FRAIS BANCAIRES 4EME TRIM 2025	-	104,01	-	104,01
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
	-	-	-	0,00
Total	479,45	429,34	479,45	429,34

CENTRE SOCIAL LE ROSEAU

14-16 rue de la Verrerie - 33380 BIGANOS

N° SIRET 434.902.185.00041 - Code APE 9499Z

EXERCICE 2025

III Notes sur le bilan et détail des comptes (suite)

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

[illegible]

Produits constatés d'avance

[illegible]

CENTRE SOCIAL LE ROSEAU

14-16 rue de la Verrerie - 33380 BIGANOS

N° SIRET 434.902.185.00041 - Code APE 9499Z

EXERCICE 2025

III Notes sur le bilan et détail des comptes (suite)

Comptes de régularisation

Diverses charges à payer

[illegible]

Produits à recevoir

libellé	Provisions
	-
Total des produits à recevoir	2 600
Uniformation	-
	-
	-
	-
	-
Total	2 600

CENTRE SOCIAL LE ROSEAU

14-16 rue de la Verrerie - 33380 BIGANOS

N° SIRET 434.902.185.00041 - Code APE 9499Z

EXERCICE 2025

III Notes sur le bilan et détail des comptes (suite)

Échéances des créances

Etat des créances

Etat des créances		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Prêts		-	-	-
Autres immobilisations financières		-	-	-
Fournisseurs débiteurs		108	108	-
Clients douteux ou litigieux		-	-	-
Autres créances clients		93 566	93 566	-
Personnel et comptes rattachés		-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
Etat et autres collectivités publique	Autres impôts, taxes et versement assimilé	-	-	-
	Divers	-	-	-
Débiteurs divers		2 600	2 600	-
TOTAUX		96 274	96 274	-

Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	-
	- Remboursement obtenus en cours d'exercice	-

CENTRE SOCIAL LE ROSEAU

14-16 rue de la Verrerie - 33380 BIGANOS

N° SIRET 434.902.185.00041 - Code APE 9499Z

EXERCICE 2025

III Notes sur le bilan et détail des comptes (suite)

Échéances des dettes

Etat des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
-----------------	--------------	----------------	----------------

Emprunts	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-
	à plus d'un an à l'origine	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		3 243	3 243	-
Personnel et comptes rattachés		1 185	1 185	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		16 301	16 301	-
Etat et autres collectivités publique	Impôts sur les bénéfices	-	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-
	Autres impôts, taxes et versement assimilés	170	170	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-
Autres dettes		2 064	2 064	-

TOTAUX	22 964	22 964	-
--------	--------	--------	---

Emprunts souscrits en cours d'exercice	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-

CENTRE SOCIAL LE ROSEAU

14-16 rue de la Verrerie - 33380 BIGANOS

N° SIRET 434.902.185.00041 - Code APE 9499Z

EXERCICE 2025

III Notes sur le bilan et détail des comptes (suite)

Suivi des fonds propres

Postes	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice
Fonds associatifs	16 063	-	-	16 063
Réserves	82 772	- 21 855	-	60 917
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	- 21 855	- 5 696	- 21 855	- 5 696
Subvention d'équipement	1 969	3 410	-	5 379
Total Général	78 949	- 24 141	- 21 855	76 663

CENTRE SOCIAL LE ROSEAU

14-16 rue de la Verrerie - 33380 BIGANOS

N° SIRET 434.902.185.00041 - Code APE 9499Z

EXERCICE 2025

V - Notes sur les comptes spéciaux

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS DU BENEVOLAT
Hors Conseil d'Administration, bureau et Assemblée Générale

Comptabilisation des heures d'activités

Activités	Nombre d'heures	Tarif horaire	Valorisation	Méthode utilisée
ATELIERS NUMERIQUES	407,5	13,53	5 513	
PERMANENCES NUMERIQUES	131,5	13,53	1 779	
BALADES CONNECTEES	20	13,53	271	
ATELIERS SOCIO-LINGUISTIQUES	650	13,53	8 795	
CLAS	548	13,53	7 414	
ATELIERS MENES PAR DES BENEVOLES	225,5	13,53	3 051	
SORTIES CULTURELLES ADULTES	222	13,53	3 004	
COLLECTIF SENIOR	31	13,53	419	
COLLECTIF FAMILLE	30	13,53	406	
ACTIONS AUTO FINANCEMENT	479,5	13,53	6 488	
			-	
			-	
Total			37 140	

Montant d'une heures de SMIC chargé = 11,88 € Brut + 13,91 % charges patronales = 13,53 €